

ABONNEMENT.

Saumur :

En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9

Poste :

En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,

A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

28 Mai 1883.

ÉVÉNEMENTS DU TONKIN

Les dépêches reçues du Tonkin par le ministre de la marine représentent notre situation comme très-compromise et insistent sur la nécessité d'envoyer de prompts renforts.

Elles annoncent en outre que les troupes du commandant Rivière ayant voulu tenter une sortie de la forteresse de Hanoi ont été repoussées avec des pertes considérables.

Nous aurions perdu plusieurs centaines d'hommes et le commandant Rivière a été tué.

Le chef de bataillon Berthe de Villars a été grièvement blessé dans la même opération.

Le général de brigade Bouët, qui se trouve en ce moment à Saigon, a reçu l'ordre d'aller remplacer le commandant Rivière.

Le ministre de la marine a télégraphié vendredi soir au préfet maritime de Toulon de faire entrer sans retard en armement définitif, en vue de leur envoi au Tonkin, l'Annamite et le Mytho, où ils porteront des troupes, du matériel, etc.

Les troupes destinées au Tonkin ont reçu l'ordre de partir par le train spécial, hier dimanche, à quatre heures du matin.

On lit dans l'Union, de Paris :

Nous manquons encore de détails sur le combat dans lequel le commandant Rivière et plusieurs de ses soldats ont trouvé la mort. Nous savons seulement que, dès les funestes événements connus, l'amiral Meyer, commandant la division navale des mers de Chine et qui était sur les côtes du Tonkin, s'est rendu à Hai-Phong, après avoir, par un aviso, envoyé à Saigon la dépêche qui,

de cette ville, a été transmise télégraphiquement au gouvernement. Comme il faut quatre ou cinq jours de traversée pour aller de Hai-Phong à Saigon, il y a lieu de faire remonter la mort du commandant Rivière au 20 mai environ.

C'est vers le commencement de 1882 que le commandant Rivière fut envoyé de Saigon au Tonkin avec le *Drac* et le *Parseval*, sur lesquels il emmenait deux cents hommes d'infanterie de marine, une section d'artillerie de montagne et un peloton de tirailleurs annamites. Ayant trouvé à Hai-Phong les cheloupes à vapeur qui desservent le commerce du fleuve Rouge, il les réquisitionna et arriva ainsi en vue d'Hanoi. Les Pavillons noirs, surpris par la venue de ces renforts — bien faibles, — au camp français, continuèrent néanmoins leurs travaux de fortification. Le commandant Rivière, après des pourparlers dans lesquels il faillit plusieurs fois être assassiné, donna l'assaut à la citadelle. Les canonnières embossées sur le fleuve préparèrent, par un bombardement énergique d'une heure, l'action des trois colonnes qui, aux cris de: Vive la France! enlevèrent la forteresse. Les mandarins qui avaient présidé à la défense se suicidèrent.

Il aurait fallu des renforts immédiats, le commandant Rivière les réclama avec instances, mais vainement. L'argent manquait pour soutenir l'honneur du pavillon et garantir la sécurité de nos troupes, alors qu'on gaspillait les millions pour les palais de l'impérialisme scolaire et les lignes ébauchées du réseau électoral.

Comme en 1874, on laissa donc la cour de Hué revenir de sa terreur, et celle-ci employa le répit qu'on lui accordait imprudemment à soulever les populations contre nous. Ses plénipotentiaires étaient des agents semant autour d'eux des excitations incessantes.

Les renforts envoyés étaient d'une notoire insuffisance, et, de plus en plus cerné par les Pavillons noirs, le commandant Rivière allait voir se fermer toute communication avec la mer. C'est alors qu'il tenta avec suc-

cess une attaque contre Nam-Dinh en même temps qu'il repoussait un nouveau coup de main devant Hanoi. Les deux ordres du jour suivants adressés à ses troupes nous parviennent en même temps, hélas! que la dépêche qui nous apporte la nouvelle douloureuse du dernier engagement, dont nous ne connaissons que trop les lamentables résultats :

« Nam-Dinh, le 27 mars 1883.

» Soldats et marins, vous venez de montrer à la prise de la citadelle de Nam-Dinh le même entrain, la même valeur, le même dévouement qu'à la prise de la citadelle d'Hanoi (25 avril 1882). Je vous confonds les uns et les autres, les anciens comme les nouveaux, dans cet éloge, que votre brave colonel, blessé à votre tête, vous décerne comme moi.

» La patrie, qui vous suit de cœur dans les pays lointains où nous sommes, tressaillera bientôt d'émotion et d'orgueil en apprenant ce que vous avez fait.

» Vive la France ! »

« Hanoi, 2 avril 1883.

» Soldats et marins, pendant que vos camarades prenaient la citadelle de Nam-Dinh, vous repoussiez ici les troupes annamites et les Drapeaux noirs, qui attaquaient la pagode et qui se disposaient à investir Hanoi.

» Vous faisiez plus, vous rejetiez ces troupes sur leurs villages de la rive gauche et vous les leur enleviez.

» A Hanoi et à Nam-Dinh, vous étiez dignes les uns des autres; vous avez tous montré la vaillance, la discipline et l'élan qui font que le soldat est fier de lui-même et que le pays est fier de lui. Vous avez bien agi.

» Vive la France ! »

Une dépêche, datée de Saigon, 26 mai, et arrivée à Paris avant-hier au soir, contient les détails suivants sur les derniers événements du Tonkin :

« Le commandant Rivière avait jugé nécessaire d'exécuter une reconnaissance avec

400 hommes et un détachement des compagnies de débarquement fournies par la Victorieuse et le Villars.

» Assaillies à quatre kilomètres d'Hanoi par des forces nombreuses et principalement par des Pavillons noirs, nos troupes durent se replier sur la ville. C'est à ce moment que le commandant Rivière a été tué et le commandant de Villars blessé mortellement; le chiffre de nos pertes est de 26 morts et 54 blessés.

» La précédente dépêche ne mentionnait que les pertes subies par les compagnies de débarquement.

» A la suite de cet engagement meurtrier, nos troupes sont rentrées dans leurs positions; elles occupent toujours la concession française et la pagode royale.

» Hanoi est actuellement commandé par M. le capitaine de frégate Morel-Beaulieu. Des renforts importants ont été envoyés de Cochinchine par les différents navires disponibles à Saigon et des bâtiments de commerce.

» Le général Bouët est allé prendre le commandement supérieur du corps d'occupation du Tonkin. »

Le *Volta*, qui avait apporté ces nouvelles à Saigon, est parti avec des renforts.

Dès le vote de la Chambre, le ministre de la marine a prescrit par le télégraphe au gouverneur de Cochinchine de mettre à l'ordre du jour des troupes et de la division navale en Cochinchine et au Tonkin la dépêche suivante :

« La Chambre a voté à l'unanimité le crédit pour le Tonkin.

» La France vengera ses glorieux enfants. »

L'amiral Courbet vient de recevoir l'ordre de partir pour l'Indo-Chine avec une division composée du *Bayard*, qui porte déjà son pavillon, d'un autre cuirassé et d'un croiseur à grande vitesse.

Une dépêche de Saint-Petersbourg au *Times* annonce qu'une rupture sérieuse des

32 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FOLLE?...

Par Mme Claire de CHANDENEUX.

Elle s'arrêta, toute confuse de son audace, et bien empêchée d'expliquer pourquoi sa petite harangue, préparée de longue main pour la première occasion favorable, ne voulait plus sortir de ses lèvres rebelles.

— Vous vouliez me demander... quel donc?... ma chère enfant.

Marie fit un grand effort. On devinait que sa conscience la poussait à parler, si son cœur l'engageait au silence.

— Vous demander... d'ensevelir le passé au plus profond des oubliés de ce monde... et de ne pas, à cause de moi, renoncer à des projets qui peuvent se renouer.

— Comment!... vous dites... se renouer?

— Oui... je sais... j'ai appris... Votre ancienne fiancée...

— Eh bien?...

— Ne désespérez pas d'effacer les traces de l'er-

reur commise par elle et de la rupture amenée par vous.

— Effacer!... Effacer!... D'où lui vient cette prétention sans pareille?... Et, vous-même, chère enfant, par quel hasard étrange l'avez-vous connue?

Il y avait un banc rustique dans l'épaisseur des ramures surélevées. Les pampres déjà défilées de la clématite l'engourdaient.

M^{lle} de Brix s'y assit en faisant signe à M. Montrel d'y prendre place auprès d'elle.

— A cette même place, dit-elle, il y a peu de semaines, mon tuteur et M. de Rollezan vinrent se reposer un matin de leur règlement de tutelle. Je rentrais, longeant les acacias pour ne pas être indiscret, faisant même un peu de bruit sur les feuilles et les branchettes pour apprendre aux deux causeurs qu'ils pouvaient être entendus.

« Loin de s'en inquiéter, ils conservaient le ton élevé de leurs entretiens ordinaires. Pourtant, ils parlaient de M^{me} de Brix... et... et de vous, monsieur Montrel.

— Cela me surprend, dit froidement ce dernier. Au fond, il était anxieux sur ce qu'avait pu recueillir la jeune fille. Elle ne le fit point attendre.

— Mon tuteur est un peu sourd... et je ne sais pas si le commandant ne le devient pas aussi avec les années. Mon tapage volontaire ne m'empêchait

pas d'entendre, bien malgré moi... que M^{me} de Brix, violemment blessée de vos procédés à son égard, avait eu besoin de toute sa force d'âme pour ne pas vous maudire... pour ne pas mépriser la volte-face inattendue d'un caractère qu'elle supposait chevaleresque.

— Oh! oh!... fit Eugène, non sans ironie.

— Mon tuteur répliquait vertement que vous aviez eu vos raisons pour agir, et que personne ne pouvait être jugé dans les questions de sentiment et d'honneur.

— Ce brave M. de Beauplan!

— Le commandant n'en reprit pas moins, que rien n'égalait la générosité de sa cousine, puisqu'abandonnée par vous, elle ne se regardait pas pour cela déliée de ses promesses...

— Mon Dieu!... Quelle invraisemblable fidélité!

— Elle avait fui le monde, repoussé les consolations qui lui arrivaient de toutes parts sous la forme de nouveaux prétendants, et, retirée dans la solitude de Brix, avec une dignité admirable, elle attendait que vos préventions fussent apaisées.

— Mes préventions!...

— Elle comptait enfin sur le temps, sur la raison, sur la droiture de votre nature, pour faire justice des exagérations malveillantes d'une petite fille exaltée, et des allures de paladin que vous aviez prises au sujet de cette enfant malade.

— Marie! ne répétez pas ces mots cruels...

— Je les trouvais sans amertume, la Providence en ayant changé le sens. La petite fille exaltée, l'enfant malade étant devenue semblable à toutes les jeunes filles de son âge, écoutait ces retours vers le passé sans en souffrir.

— Chère miséricordieuse créature!...

— Mon tuteur répondait encore qu'il n'avait pas mission de préjuger vos impressions, mais que celles de M^{me} de Brix lui paraissaient singulièrement hasardeuses. M. de Rollezan maintenait son dire en affirmant que le beau rôle restait à sa cousine, dont il déplorait pour sa part les tendances par trop généreuses. Et comme je gagnais toujours du terrain, je n'en entendis pas davantage. C'était bien assez, monsieur... bien assez... j'avais compris... On met en jeu votre honneur.

— ... Qui n'a rien à voir en ceci, croyez-le.

— Et depuis ce jour, je me promets... le courage m'a toujours manqué... de vous prévenir...

— De la persistante ambition de M^{me} de Brix?

— Vous l'aimiez bien, pourtant!

— Aveuglément, répondit M. Montrel avec loyauté; assez pour pardonner beaucoup. Je l'ai trouvée coquette et j'ai pardonné. Je l'ai devinée avide et j'ai pardonné. Mais je l'ai vue négliger sa sœur infirme, vous faire souffrir surtout, vous, chère petite victime... et ma tendresse s'est éteinte comme une flamme au vent.

relations diplomatiques entre la France et la Chine est imminente. Li-hung-Chang a été nommé commandant supérieur des trois provinces qui avoisinent le Tonkin et chargé, en cette qualité, des mesures à prendre pour arrêter l'expédition française. Notre représentant à Pékin recevrait prochainement ses passeports et l'ambassadeur de la Chine à Paris demanderait incessamment les siens.

Ces nouvelles graves s'accordent mal avec les récentes déclarations du gouvernement, et plus que jamais il conviendrait de faire la lumière sur le traité Bourée. Que l'on venge l'honneur du pays, ce n'est certes pas nous qui nous en plaignons, mais il ne faut pas que la République nous engage dans une guerre avec les « Kroumirs de l'extrême Orient. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du samedi 26 mai.

La séance est ouverte à deux heures, au milieu de la vive émotion causée par les tristes nouvelles du Tonkin.

Après l'adoption d'un projet de loi d'intérêt local, le président annonce que la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à une ouverture de crédit pour l'expédition du Tonkin sera en mesure, dans quelques instants, de déposer son rapport sur le bureau de la Chambre.

La séance est suspendue à 2 heures 45 et reprise à 2 heures 40 minutes.

A la reprise, M. Charles Brun, ministre de la marine et des colonies, lit la déclaration suivante :

« Messieurs, le gouvernement a reçu ce matin une dépêche dont je vais vous donner lecture, et qui a été déposée hier à cinq heures du soir à Saïgon; elle m'est adressée par M. l'amiral Meyer, commandant la division navale de la Chine, en ce moment sur les côtes du Tonkin. Elle est ainsi conçue :

« J'apprends à l'instant la nouvelle d'une sortie malheureuse à Hanoi; commandant Rivière tué, officier supérieur mortellement blessé; renforts considérables indispensables; 14 hommes tués; 22 blessés dans les compagnies de débarquement.

« Je me rends à Hai-Phong pour diriger renforts et organiser défense. »

« Le gouvernement avait reçu, il y a huit jours, une dépêche qui lui annonçait que cette sortie devait avoir lieu. M. Rivière faisait savoir qu'entouré par de nombreuses bandes annamites qui envoyaient sur Hanoi des coups de fusil et des coups de canon, il croyait nécessaire de se dégager par une sortie. Il n'avait avec lui que 400 hommes, ce qui était insuffisant pour le lui permettre. C'est alors qu'il a demandé à l'amiral Meyer l'appui de ses compagnies de débarquement. Le commandant Rivière ne demandait ces compagnies que pour quelques jours, et il semblait complètement assuré du résultat.

« Cependant, sur le seul avis de cette sortie, le gouverneur de Saïgon avait expédié deux compagnies supplémentaires et il reçut l'ordre d'en

envoyer autant qu'il pourrait le faire sans dégarnir la Cochinchine.

« Nous attendons en ce moment des renseignements complémentaires.

« La dépêche, comme vous le voyez, est extrêmement brève. Le gouvernement n'en a pas moins pris sans retard toutes les mesures en son pouvoir.

« J'ai immédiatement donné l'ordre d'expédier les transports qui doivent emporter les troupes en vertu de la loi que vous avez votée, et je me suis cru autorisé dans cette circonstance à ne pas attendre votre nouveau vote. (Très-bien ! très-bien !)

« J'ai donné l'ordre, en outre, d'envoyer de Saïgon au Tonkin un officier général des plus distingués de l'infanterie de marine, le général Bouet, commandant militaire de Cochinchine. C'est lui qui va prendre le commandement supérieur des troupes du Tonkin. J'ai ensuite prévenu M. Thomson qu'il devait envoyer au Tonkin toutes les troupes dont il peut disposer, en l'avertissant que le *Bien-Hoa*, qui fait le service ordinaire et qui arrivera le 20 juin, lui amènera 450 hommes de renfort, ce qui lui permet de disposer dès à présent de 450 hommes qu'il pourra envoyer immédiatement au Tonkin avec la certitude qu'ils seront remplacés à bref délai.

« Telles sont les mesures qui ont pu être prises dès à présent.

« En présence des événements qui viennent de s'accomplir, le gouvernement vous demande, messieurs, de discuter immédiatement le projet de loi qui revient du Sénat et de l'adopter sans discussion. »

Cette déclaration est accueillie avec stupeur.

Une voix va-t-elle s'élever pour définir les redoutables responsabilités d'un gouvernement qui, après avoir engagé une expédition sans s'être enquis du sentiment des Chambres, a pendant plusieurs mois abandonné en plein pays ennemi quelques centaines de soldats et causé la mort des héros de Hanoi par son incurie, ses hésitations, son atterroissement ?

Non. M. Georges Périn se borne à rendre au brave commandant Rivière et à ses compagnons l'hommage que le ministre de la marine a oublié d'exprimer; il ajoute qu'il votera le projet, bien qu'il ait condamné l'expédition, car il faut secourir le plus tôt possible nos soldats en péril.

M. Delafosse annonce qu'il s'associe aux déclarations de M. Périn (interruptions, bruit).

M. le président. — On ne comprend pas ces interruptions. Qu'y a-t-il de plus noble et de plus utile que ce qui se passe en ce moment, que cette constatation de l'unanimité de la Chambre, du gouvernement, de l'opposition, de la majorité, de la minorité, quand il s'agit d'envoyer le témoignage de notre admiration à ceux qui ont vaillamment combattu pour la France? (Vifs applaudissements.)

M. Delafosse. — A ce qu'a dit M. Périn, je ne veux ajouter qu'un mot ou plutôt l'expression d'un regret. Je regrette que le gouvernement n'ait pas cru devoir ratifier le traité signé avec la Chine par M. Bourée... (Interruptions). Je suis convaincu que c'est

— Vous souvient-il, répondit-elle, du parc superbe où je vous rencontrai pour la première fois ?

— Si je m'en souviens !

— Il y a cinq ans de ce jour.

— Cinq ans, je le sais, Marie.

— Depuis cette première rencontre, vous êtes ma seule espérance !

— Alors... chère enfant ?...

— Je vous dis cela, mon cher protecteur, pour que vous sachiez bien que tout mon cœur reconnaissant vous appartient...

— Vous me comblez de joie !

— Non, je vais vous peiner au contraire.

— Je vous en désole, maintenant.

— Être votre amie, votre petite sœur, la gratitude incarnée, je le veux ; je le voudrai toujours !... mais hélas !...

— Achevez, Marie !...

— Votre femme, je ne le puis !

Le jeune homme fit un cri, et, vivement, chaudement, se mit à protester, à supplier, à multiplier les interrogations pressantes.

(A suivre.) CLAIRE DE CHANDENEUX.

Un passant donne deux sous à un mendiant. — Merci de votre bonne intention, lui dit le mendiant en lui rendant; mais je n'accepte plus les sous... C'était bon dans les commencements !

de ce refus que vient notre échec, et que là est le danger. (Aux voix !)

M. Blancsubé. — (Aux voix !) Je n'ai qu'une simple déclaration à faire. Je tiens à dire que, pour moi aussi, les nouvelles qui ont été communiquées à la commission, puis à la Chambre, ont fait tomber l'opposition que j'avais maintenue jusqu'au dernier moment contre la suppression de l'article 2. (Aux voix ! aux voix !)

La clôture est prononcée.

La Chambre adopte successivement les deux articles du projet. L'ensemble du projet est ensuite adopté au scrutin à l'unanimité de 507 votants. (Applaudissements.)

Chronique générale.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Le gouvernement veut réformer la magistrature en remplissant les tribunaux d'hommes qui lui soient dévoués corps et âme.

Aux termes du projet, sont supprimés : 58 vice-présidents, 142 juges, 188 substitués pour les tribunaux de première instance.

Pour les cours d'appel, la suppression porte 30 présidents de chambre, 234 conseillers, 12 avocats généraux et 6 substitués, soit 282 magistrats d'écartés.

Tant mieux, diront les contribuables; le nombre des magistrats étant moindre, les impôts vont diminuer d'une façon sensible.

Quelle naïveté ! A-t-on jamais vu les républicains se préoccuper de l'intérêt des contribuables autrement que pour leur extorquer de grosses sommes !

En effet, le total des dépenses actuelles pour les membres des cours d'appel et des tribunaux de première instance en France et en Algérie est de 17,220,000 fr. Avec le projet de la commission, ce chiffre s'élève à 18,984,300 fr., soit une augmentation d'un million sept cent soixante-quatre mille trois cents francs.

Voilà, bons contribuables, de quelle façon les républicains diminuent les charges qui pèsent sur vous.

LES TRAITEMENTS ECCLÉSIASTIQUES.

Le gouvernement s'est mis à supprimer le traitement de tous les curés qui se font un devoir de conscience de parler contre les manuels condamnés par la cour romaine comme nuisibles à la foi et à la religion. En vertu de quel droit agit-il ? D'aucun absolument. Au contraire, il va directement contre la loi.

Un de nos amis nous communique à ce sujet la note suivante :

UNE LOI EXISTANTE

18 nivôse an XI. (8 janvier 1803.)

Les traitements ecclésiastiques seront insaisissables dans leur totalité.

Le ministre du Trésor public et le conseiller d'Etat chargé des affaires concernant les cultes sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

(III. Bulletin des Lois CCXLI, numéro 2247; Moniteur du 24 nivôse an XI.)

Voilà ce que dit la loi; mais quand il s'agit d'une loi favorable au clergé, le gouvernement républicain la passe par dessous la jambe, et il n'a pas honte de confisquer leur traitement à de pauvres curés, dont le seul crime est de ne pas vouloir, avec les parents, que les enfants aient de mauvais livres entre les mains.

N'est-ce pas honteux pour la France et les honnêtes gens de se voir ainsi gouvernés par des hommes qui, à l'occasion, ne tiennent aucun compte des lois et les foulent aux pieds ? (Le Paysan.)

Ces jours-ci, est parti du ministère de l'intérieur une circulaire aux préfets les invitant à rechauffer dès à présent le zèle des maires et des comités républicains, afin que la fête du 14 juillet soit plus brillante cette année que l'année dernière.

Il y a eu cette année, en Angleterre, 2,421 conversions à la religion catholique romaine. Le marquis Forquellon, l'un des nouveaux convertis, a versé 25,000 francs pour être distribués aux pauvres de son district, appartenant au nouveau culte qu'il vient d'embrasser. Ainsi, pendant que tant de Français deviennent de mauvais catholiques, les protestants anglais passent en masse au catholicisme.

A LA BASTILLE.

M. le vicomte R. du Breil de Pontbriand vient d'adresser au ministre de la justice la lettre suivante :

« Monsieur le ministre,

« Je me suis présenté, il y a quelques jours, au Palais de Justice, au bureau de M. Jousse, juge d'instruction, pour avoir l'honneur de voir mon parent, M. le marquis du Breil de Rays; je ne demandais simplement qu'à lui exprimer la sympathie que m'inspire son affreuse position, et j'ai vu, de prime abord, ma demande absolument repoussée par M. le juge d'instruction.

« La chose me semble dure, et avec une mise au secret aussi sévère que celle imposée depuis neuf ou dix mois à M. le marquis de Rays, un homme prétendu coupable peut admirablement disparaître sans que qui que ce soit au monde des personnes qui lui portent intérêt, puisse contrôler la cause de sa mort.

« En ma qualité de compatriote, Monsieur le ministre, je me permets de vous communiquer mes impressions, et j'ose vous dire que je m'étonne, non sans fondement, ce me semble, que notre civilisation ait encore tant de progrès à faire, et qu'un citoyen français ne puisse avoir la certitude de ne pas mourir au fond d'un cachot, de misère... ou tout autrement.

« Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération.

« Vicomte R. DU BREIL DE PONTBRIAND.

« Château de la Subardière, par Cuillé (Mayenne), 14 mai 1883.

« P.-S. J'écris ce même jour au marquis de Rays; ma lettre lui arrivera-t-elle ? »

MORT D'ABD-EL-KADER.

L'émir Abd-el-Kader, qui, après avoir été longtemps un ennemi redoutable, sut, depuis, se montrer, notamment lors des massacres de Damas, l'ami loyal de la France qui l'avait vaincu, est décédé dans la nuit du 25 au 26 mai, à minuit.

Il était âgé de soixante-seize ans.

Le fils aîné d'Abd-el-Kader a adressé la dépêche suivante à M. le Président de la République et au ministre des affaires étrangères. Nous la publions telle qu'elle est transmise par l'Agence Havas :

« Damas, 26 mai.

« A S. A. Jules Grévy, président de la République.

« Avec douleur j'ai l'honneur de vous faire part du grand malheur qui nous frappe dans la personne de mon père, l'émir Abd-el-Kader, décédé la veille de ce samedi, à minuit.

« Par sa dernière volonté et la voix unanime de toute la famille, j'en ai été élu le chef. Je viens prier V. A. de croire à mon attachement bien dévoué au gouvernement français.

« MOHAMED,

« Fils aîné de l'émir Abd-el-Kader. »

LE COURONNEMENT DU CZAR.

C'est hier dimanche 27 mai qu'a eu lieu le couronnement de l'empereur de Russie.

Le collaborateur de l'Union, M. A. Bonviller, a envoyé les dépêches suivantes :

« Moscou, 27 mai, 9 h. matin.

« L'Empereur entre dans la cathédrale. Il est salué par des milliers de hurrahs frénétiques.

« L'enthousiasme est indescriptible. »

« Moscou, 27 mai, 11 h., matin.

« La cérémonie du couronnement de l'empereur Alexandre a commencé à neuf heures ce matin; elle ne finira pas avant deux heures.

« Le czarévitch et la famille impériale sont entrés les premiers dans la cathédrale de l'Assomption.

« Après eux l'Empereur et l'Impératrice, précédés des insignes portés sur des coussins, ont descendu en grand cortège l'escalier rouge du palais, et traversé la place sous un dais magnifique porté par seize généraux.

« Les cloches sonnaient à toute volée, les tambours battaient aux champs. Les métropolitains de Moscou, de Kieff et de Novogorod officiaient ensemble dans la cathédrale,

qui est fort petite et contient à peine deux cent cinquante places.

Après la profession de foi orthodoxe et la lecture des Evangiles, l'Empereur a revêtu le manteau impérial, pris la couronne des mains du métropolitain de Novogorod et l'a posée sur sa tête. L'Impératrice, à genoux devant lui, a reçu à son tour la couronne et le manteau.

Quand leurs Majestés ont pris place sur le trône, les cloches ont sonné de nouveau, une salve de cent un coups de canon a été tirée. Puis, tous les assistants, après avoir félicité les souverains, se sont mis à genoux, excepté l'Empereur, pour suivre la prière faite par le métropolitain de Novogorod.

A ce moment une nouvelle salve d'artillerie a retenti.

La cérémonie continue.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 mai.

Le marché qui à l'ouverture était dans des dispositions moins bonnes qu'hier, s'affaiblit un peu en clôture.

Les rentes restent fermes : le 3 0/0, après 80.05, cote 80.15 ; l'amortissable 81.45 et le 5 0/0 109.55.

La Banque réactionnaire à 5.440 et le Foncier, toujours très-demandé, s'inscrit à 1.342. Le Conseil d'administration de cet établissement a, dans ses séances des 17 et 23 mai, autorisé pour 16 millions 380 mille francs, dont 14 millions 613 mille francs en prêts fonciers et 2 millions 25 mille francs en prêts communaux.

La Compagnie Foncière de France, toujours ferme, s'inscrit à 502.50 et à ce cours donne lieu à de nombreuses transactions.

Les Obligations de l'Est et du Nord réactionnent légèrement, tandis que les Foncières 83 et l'Est et l'Ouest algérien sont fermes.

Les arbitrages de nos indications hier se feraient donc.

Le Suez fléchit à 5.475.

Les chemins sont en réaction sensible sur hier : le Lyon à 1.470, le Midi à 1.165, le Nord à 1.920. Le Gaz fléchit un peu à 1.355.

Chronique militaire.

Taille à exiger des jeunes gens qui demandent à s'engager pour des régiments de cavalerie.

Le ministre de la guerre a décidé, le 16 avril 1883, que le maximum de la taille exigée des jeunes gens qui demandent à s'engager pour les différentes subdivisions de l'arme de la cavalerie serait modifié de la manière suivante :

Pour les régiments de cuirassiers, 1^{re} 80 ;

Pour les régiments de dragons, 1^{re} 74 ;

Pour les régiments de chasseurs et hussards, 1^{re} 65 ;

Pour les régiments de chasseurs d'Afrique, 1^{re} 67 ;

Pour les régiments de spahis, 1^{re} 72.

Ces modifications sont exclusivement applicables aux engagements volontaires.

M. le général Thomas, commandant la 38^e brigade d'infanterie (19^e division, 10^e corps d'armée) et les subdivisions de régions de Rennes et de Vitry, a été nommé au commandement du département de la Seine et de la place de Paris, vacant par suite du décès de M. le général Sabattier.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Hier, pour la célébration de la Fête-Dieu, les catholiques de Saumur ont dû encore se réunir à Saint-Pierre pour prier, et de là se rendre en foule à Nantilly, où ont été récitées de nouvelles prières expiatoires, suivies de la bénédiction solennelle du Très-Saint-Sacrement.

Voici la cinquième année que la ville de Saumur, seule dans le diocèse d'Angers, est privée de ce culte extérieur, et cinq fois, aussi, qu'avec une persévérance à laquelle ne s'attendait pas notre maire, la population entière se réunissait à Saint-Pierre plus nombreuse que pour les processions, traverse les rues et se rend à l'une des églises de la ville. Ce concours extraordinaire de la cité présente un spectacle bien consolant et bien édifiant ; il serait de nature à éclairer les païens et les sauvages qui ont tous une notion de la divinité et du culte qu'on doit lui rendre ; mais notre maire appartient à une secte qui

nie même ce sentiment, et, au nom de la liberté, il veut contraindre tous ses administrés à partager son incrédulité. Il devrait reconnaître que ses efforts sont vains...

L'attitude persistante des habitants est bien faite pour ouvrir les yeux aux moins clairvoyants, pour enlever toute illusion, et faire comprendre que ce système tyrannique n'a point détruit l'esprit religieux. Loin de là : les catholiques ont prouvé qu'ils sauront toujours tenir tête aux persécuteurs et qu'ils suivront toujours les élans de leur foi.

A un autre point de vue, l'interdiction des processions depuis cinq années prive le commerce de Saumur et la classe ouvrière, à 40,000 fr. par an, d'un chiffre de 200,000 francs. C'est peu de chose pour ceux qui ont leur fortune faite ; mais pour l'ouvrier, pour le commerçant dont les charges sont toujours plus lourdes, les impôts toujours plus écrasants, c'est une perte énorme.

Qu'importe à nos maîtres du jour ? Périssent le commerce, la prospérité, le bonheur, pourvu qu'ils fassent la guerre au catholicisme ! Tel a été le cri de leur maître Gambetta : il a succombé misérablement avant la Religion ; ils succomberont également, et ils n'auront même pas, pour les réhabiliter, des confrenciers à 25 centimes par tête d'auditeur.

CONFÉRENCE SUR GAMBETTA

PAR M. RENOÜ.

Hier dimanche, nous avons eu la bonne fortune d'assister à une conférence sur Gambetta faite par M. Renou, membre du Conseil municipal de Saumur.

Le parti républicain de notre arrondissement compte évidemment beaucoup d'hommes de valeur ; nous n'avons pas voulu laisser passer l'occasion d'entendre un de ceux qui ont le plus d'autorité et de talent, après M. Bury toutefois, dont la réputation d'orateur n'est pas à faire.

M. Renou n'est point pour nous un étranger ; nous l'avons connu et apprécié comme notaire dans une petite commune des environs de Saumur ; il essayait alors de convertir ses clients au nouveau régime.

Les habitants de Neuillé restèrent froids devant sa rhétorique : ses conférences n'eurent qu'un médiocre succès, et, candidat aux élections municipales, il fut mal récompensé de son zèle. Aigri de cet échec, et jugeant avec raison ses concitoyens incapables de comprendre son génie, il vint à Saumur où les électeurs, plus appréciateurs de son talent, s'empressèrent de réparer cette injustice en l'envoyant au Conseil. Chaudement recommandé et appuyé par son beau-frère, M. Rousteau, conseiller municipal démissionnaire, il fut élu haut la main.

On dit que Neuillé en fut exaspéré. La construction du collège de filles — modèle — donna l'occasion à M. Renou de produire les ressources de son esprit, et le rapport qu'il présenta eut un immense succès.

Il était naturel qu'il continuât à marcher dans cette voie, et nous ne saurions trop le féliciter aujourd'hui de l'heureuse inspiration qu'il a eue de se faire connaître complètement du public saumurois.

Rien ne manque à M. Renou, si ce n'est peut-être un peu de conviction et de désintéressement, et, dussions-nous effaroucher sa modestie, nous ne lui épargnerons pas nos louanges.

Il a la voix étendue, sonore, la lecture facile... et une distinction qui indique l'homme ayant vécu dans un milieu élevé.

Nous n'essaierons pas d'analyser son discours, ou plutôt sa lecture tirée de la République française et des petites brochures sur le Grand Homme.

Nous pensions que M. Renou insisterait spécialement sur le Gambetta de la Défense nationale dans son rôle d'organisateur.

Il a gardé de Conrad le silence prudent. Nous aurions voulu qu'il nous fit apprécier la délicatesse de son idole dans ses relations avec Ferrand, cet ami absolument sûr et très-désintéressé, ce failli qui, chargé de ravitailler Paris et la France, n'a ravitaillé que sa fortune et celle de ses compères, et qui jouit tranquillement à Londres des millions qu'il nous a volés.

Nous aurions voulu qu'il nous fit l'exposé des tripotages et des opérations financières auxquels le nom de M. Gambetta se trouva mêlé ;

De l'achat de ces fameux canons Parrot

dont la livraison, payée à l'avance 2 millions 500 mille 200 francs, ne fut jamais effectuée ;

De l'achat des fusils Wendel qui, payés en partie d'avance, ne furent jamais expédiés ;

De l'achat à un fabricant de produits chimiques de cent mille havre-sacs qui devaient être livrés le 31 décembre 1870 sous peine d'une retenue de un centime par franc et par jour, et qui ne furent en partie livrés que le 24 février 1871, un mois après la guerre, sans que Vallembra ait subi une seule réduction, bénéficiant au contraire, au mépris de la loi, de 142,000 francs de droits de douane ;

De cet emprunt Morgan, contracté à 7.42 pour cent, non compris une commission de faveur de 3 1/4 pour cent, qui coûta au Trésor 47 millions 975 mille 230 francs.

M. Renou a exprimé la profonde douleur du grand patriote au moment de nos désastres. Il aurait dû justifier ces sentiments par la lecture des dépêches officielles suivantes :

« Bourges, 16 décembre 1870.

« Cigores exquis. Soyez gais et de bonne composition. — Salut et fraternité à vous et à tout le monde.

» LÉON GAMBETTA. »

Cette dépêche était adressée à son ami Steenackers qui répondit trois jours après :

« Bordeaux, 19 décembre 1870.

« J'ai été voir vos appartements ce matin. On y nage dans des flots de pourpre et d'or. Rien de nouveau. Tout va bien.

» STENACKERS. »

M. Renou ne pouvait songer à tout. Il avait du reste travaillé très-consciencieusement son sujet, et nous ne pouvons lui faire un reproche d'avoir oublié ces faits qui d'ailleurs n'ont pas été rapportés par la République française.

En résumé, si les 450 personnes qui assistaient à cette brillante conférence n'ont pas manifesté leur enthousiasme, elles n'en ont pas moins été convaincues que M. Renou était destiné à un grand avenir politique.

La nomination presque certaine de M. Ambroise Gilbert au Conseil général laissera vacante une place de conseiller d'arrondissement. Evidemment, M. Renou est trop modeste pour y avoir songé. Notre devoir est de l'engager à se porter candidat. Saumur sera trop heureux d'avoir favorisé la fortune d'un homme aussi considérable... à moins que, persistant dans sa modestie, M. Renou ne préfère... une recette particulière.

Au moment où le conférencier cherchait le moyen de saluer gracieusement son auditoire, un monsieur, peu convenable et visiblement ému, s'écria : « Ah ben non ! alors, j'aime mieux la Mascotte. »

Heureusement pour lui que la foule, en s'écoulant, couvrit le bruit de sa voix. Cependant, dans les couloirs, un auditeur à la barbe hirsute, et qui a eu quelque succès dans l'épicerie, disait à haute voix : « C'est un mouchard, j'en suis sûr, il a crié : La Mascotte ! »

Ah ! mais oui ! La Mascotte, c'est un général royaliste.

DU MURIER.

Par décision de M^r l'évêque : M. l'abbé Perrault, curé du Coudray-Macouard, est nommé curé de Bocé ; M. l'abbé Augereau, curé de Forges, est nommé curé du Coudray-Macouard.

Les Sociétés des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis et des Sciences naturelles feront, Jeudi 31 mai, une excursion aux ruines Gallo-Romaines de Sanxay. Le R. P. de La Croix dirigera l'excursion.

Publications de mariage.

Léonard Bréchoux, lieutenant officier comptable à la 5^e compagnie de remonte, et Louise-Élisabeth-Pauline Halbert, sans profession, tous deux de Saumur.

Émile Bidault, négociant, et Marie-Eugénie Hublot, sans profession, tous deux de Saumur.

Victor-Camille Bourreaud, négociant, de Niort, et Marie-Clémentine-Blanche Florisson, sans profession, de Saumur.

François Auger, tailleur de pierre (veuf), et Mario Dapion, journalière, tous deux de Saumur.

Faits divers.

Le 16 mai, pendant l'orage qui a éclaté sur la région, le nommé Philippoteau (Jean-Ovide), soldat de la classe de 1880 au 26^e bataillon de chasseurs à pied, a été frappé mortellement par la foudre au camp de Châlons. L'accident a eu lieu le soir, non loin du fort Saint-Hilaire, alors que le malheureux chasseur était de service.

**

Le jury du Nord vient une fois de plus de se distinguer par l'application des circonstances atténuantes, en ne condamnant qu'à un an de prison un individu accusé d'avoir essayé de tuer son père ! Ce misérable s'appelle Joseph Goulois, âgé de vingt-six ans, cultivateur à Sin-le-Noble, près Douai. Après avoir frappé son père dans une écurie où le vieillard avait dû se réfugier et se barricader par crainte des violences de son fils, ce dernier l'avait poursuivi à travers champs jusqu'à la guérite d'un garde-barrière où il le laissa à demi assommé.

PORTNICHET-LES-PINS.

On lit dans le Figaro :

— Quelle station choisir ?

Telle est la question qui se pose, chaque année, à l'époque des bains de mer.

On sait à quel point les rivages de Normandie ont été exploités.

La spéculation s'est efforcée vainement d'improviser des plages « délicieuses » dans d'horribles petits pays, sinistres et malsains. D'autres localités de la Manche, moins déshéritées par la nature, jouissent, il est vrai, d'une réelle prospérité ; mais elles sont, en raison même de leur vogue tapageuse, particulièrement redoutées des familles et des baigneurs paisibles.

Ce que recherchent ces derniers, ce sont des stations dont la gaieté et l'animation ne puissent choquer cependant les convenances et le bon goût.

C'est ce qui explique l'empressement avec lequel la grande villégiature balnéaire a adopté les rivages que baigne le superbe, l'incomparable Océan.

Or, parmi les points les plus merveilleusement situés de ce littoral unique au monde, se trouve un adorable petit endroit, original, pittoresque en diable, amusant à voir, délicieux à habiter.

Cela s'appelle Portnichet, et l'on peut s'y rendre en quelques heures, soit par les express de la Compagnie de l'Ouest, soit par ceux d'Orléans, au choix.

Et la plage ?

La plage : douze kilomètres en demi-cercle et assez large pour qu'on ait pu y installer un champ de course ; à gauche l'embouchure de la Loire et le port de Saint-Nazaire ; à droite, le Croisic ; devant soi, l'Océan à perte de vue ; tout autour, des bois profonds, des falaises couronnées de pins et de chênes-liège.

Toute une colonie mondaine et aristocratique s'est installée à Portnichet-les-Pins, et nous pouvons déjà annoncer, pour le 15 juin prochain, l'ouverture d'un magnifique hôtel monumental (comprenant établissement de bains, théâtre et casino), où seront réunis les jeux et attractions qui ont tant contribué à la vogue de Dieppe et de Trouville.

Le Figaro aura, du reste, l'occasion de reparler de Portnichet, à propos des fêtes qui y seront données, cet été.

RENÉ DUBOIS.

AVIS IMPORTANT. — N'accepter comme véritable FER BRAVAIS que les flacons renfermés dans des étuis portant l'étiquette avec la signature R. BRAVAIS, imprimée en rouge.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^{ie}, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

FAVEUR SPÉCIALE

ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU

DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la *Lanterne d'Arlequin* est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la *Lanterne d'Arlequin*, rue Richelieu, 13, à TOURS.

MUSIQUE.

Virgée de Raphaël! valse pour piano, par Jules Klein.

Valse contemplative — l'on pourrait dire extatique. D'un caractère profondément rêveur, certaines de ses mélodies touchent l'âme — comme un chant céleste. Ce n'est plus la verve étincelante de *Fraises au Champagne*; ce n'est plus la pensée d'amour se reflétant dans *Lèvres de Feu*, ou bien encore la chaleureuse inspiration de *Parfums Capiteux*, qui ont dicté ces mélodies. Non; elles sont nées d'un sentiment plus chaste, inspiré, sans doute, d'une œuvre de ce maître presque divin : Raphaël.

Jouées un peu lentement, elles ont un accent virginal d'où se dégage le charme d'une rêverie qui emporte la pensée vers des régions idéales.

C'est pourquoi *Virgée de Raphaël* se trouve en ce moment sur tous les pianos avec les autres œuvres de Jules Klein : *Royal-Caprice*, gavotte Louis XV, *Au Pays Bleu*, M^{lle} *Printemps*, *Cuir de Russie*, *Neige et Volcan*, *Panza d'Amore*, *Cerises Pompadour*, *Pattes de Velours*, valse; « Coup de Canif », Tête de Linotte, « Cœur d'Artichaud », Truite aux Perles, Peau de Satin, polkas, et la piquante mazurka « Radis Roses. »

Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste. Paris, COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6.

PARVENEZ A LE LIRE!! la nouvelle romance de AUGUSTA COUPREY, auteur de la jolie mélodie ENFANT, C'EST TOI! vient de paraître.

Nous la signalons aux chanteurs et chanteuses qui désirent le succès dans les concerts et les salons.

CHATINIÈRE, l'habile dessinateur, a crayonné

pour cette romance une adorable tête de femme, dont les yeux mutins, expressifs, laissent lire le secret à deviner. Ces yeux-là, à eux seuls, enrichiraient un album d'artiste.

VASSEUR, éditeur, 18, rue Dauphine, Paris, et chez tous les marchands de musique. — 1 franc l'exemplaire.

EN VENTE

A la librairie LACHÈSE et DOLBEAU, à Angers

GÉOGRAPHIE ABRÉGÉE DE MAINE-ET-LOIRE

A l'usage des élèves des écoles primaires

Par A. FRANÇOIS, Inspecteur de l'enseignement primaire à Cholet.

Prix 60 centimes, franco 75 centimes.

Appel aux Poètes.

Le Trentième Concours poétique ouvert en France le 15 Février 1883, sera clos le 4^{er} Juin 1883. Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demander le Programme, qui est envoyé franco, à M. EVARISTE CARRANCE, Président du Comité, 42, rue Roussannes, Agen, Lot-et-Garonne. — Affranchir.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
Heures	Minutes	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.			
3 heures	8 minutes	Saumur. (départ) 5 50 9 10 10 35 1 2 3 15 5 5 7 45						Montreuil-Bellay. (départ) 6 54 9 50 12 22 2 10 4 2 5 56 10 51									
6	45	Chacé-Varrains. 5 58 9 10 10 45 1 18 3 25 5 15 7 55						Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg. 7 10 10 4 12 38 2 26 4 16 6 19 » »									
8	58	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg. 6 5 9 19 10 53 1 33 3 33 5 23 8 3						Chacé-Varrains. 7 18 10 11 12 46 2 34 4 24 6 33 » »									
1	25	Montreuil-Bellay. (arrivée) 6 18 9 34 11 8 1 50 3 48 5 39 8 18						Saumur. (arrivée) 7 30 10 21 12 58 2 46 4 36 6 44 11 21									
3	32																
7	15																
10	36																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT				NIORT - SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
Heures	Minutes	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	
3 heures	26 minutes	Saumur. (départ) 5 50 5 5				Niort. (départ) 5 29 5 40				Montreuil-Bellay. (départ) 7 4 2 1 8 29				Poitiers. (départ) 6 2 12 55 7 10			
8	21	Montreuil-Bellay. 6 21 5 54				Parthenay. 7 10 7 20				Loudun. 8 9 2 50 9 30				Neuville. 6 36 1 30 7 55			
9	37	Thouars. 7 5 7 16				Airvault. 8 3 8 45				Arçay. 8 34 3 14 9 50				Mirebeau. 7 3 1 59 8 25			
12	48	Airvault. 8 6 8 17				Thouars. 9 8 9 45				Mirebeau. 9 26 4 2 10 49				Arçay. 7 56 2 53 9 28			
4	44	Parthenay. 9 9 9 11				Montreuil-Bellay. 9 50 10 51				Neuville. 9 55 4 25 11 17				Loudun. 8 42 3 17 10 6			
10	24	Niort. (arrivée) 10 41 10 50				Saumur. (arrivée) 10 21 11 21				Poitiers. (arrivée) 10 31 4 56 11 51				Montreuil-Bellay (arrivée) 9 31 3 56 10 48			

COMMUNE DE BRAIN-SUR-ALLONNES

CONSTRUCTION
D'une École Communale
DE FILLES.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Brain-sur-Allonnes prévient MM. les Entrepreneurs que le DIMANCHE 3 JUIN 1883, à une heure, dans la salle de la Mairie de ladite commune, il sera procédé à l'adjudication en un seul lot, au rabais et sur soumissions cachetées, de travaux à exécuter pour la construction d'une École de Filles.

Le devis de ces travaux s'élève à..... 16,705 fr. 43, Compris une somme de 320 fr. 28, à valoir pour imprévus.

Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès. A cet effet, chaque concurrent devra fournir un certificat de capacité, délivré par un architecte, et ayant moins de trois ans de date au moment de l'adjudication, et présenter un engagement valable de fournir un cautionnement avant le délai de vingt-quatre heures.

Le cautionnement pourra être en argent ou en immeubles; s'il est en argent, il devra être du trentième du montant de l'adjudication, et du vingtième s'il est en immeubles.

L'adjudicataire aura à sa charge tous les frais de l'adjudication : affiches et publications, timbres et enregistrement.

On pourra prendre connaissance des plans et devis, et du cahier des charges, à la Mairie de Brain-sur-Allonnes et dans les bureaux de la Sous-Préfecture, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochain.

En totalité ou par parties,

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 26,

Actuellement occupée par MM. Faucillon, Frugier et Moutet.

Cette maison, propre au commerce, comprend : magasins sur la rue, au premier étage; deuxième et troisième étages sur la rue; grenier, cour, remise et écurie;

Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12. (316)

Agence des Ventes
ET LOCATIONS

L. RENARD

Ancien notaire, rue de Bordeaux, 56, Saumur.

A VENDRE : une maison, deux jardins et deux clos de vigne, le tout situé sur la Butte-des-Moulins. Très-belle vue.

ON DEMANDE A ACHETER un pré situé commune de Saint-Lambert ou Villebernier, d'une contenance de 55 à 66 ares.

RECOUVREMENTS DE TOUTE NATURE.

ASSURANCES : Vie, Incendie, Accidents.

PLACEMENTS DE FONDS.

S'adresser à l'agence L. RENARD.

A VENDRE

MAISON et JARDIN

Rue Juive, commune de Saint-Lambert-des-Levés, près Saumur.

S'adresser à M^{me} veuve GIRAULT, 44, rue Nationale. (284)

A VENDRE

Pour cause de départ,

UN EXCELLENT COUPÉ

Presque neuf.

S'adresser au bureau du journal.

CLERC. M^e CHAUMIER, notaire à Chinon, demande de suite un premier Clerc au courant d'une étude, et un second Clerc capable de faire tous les actes courants.

UNE JEUNE FEMME désire trouver un ménage. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

Les **CAPSULES (molles) FRANÇAISES** d'ACARD & C^o, à Phuille de vicin, sont le purgatif le plus doux, le plus sûr et le plus facile à prendre que l'on connaisse. Dose en 4 capsules. Prix : 80 c. la boîte. Nous recommandons nos capsules à Phuille de vicin croisées comme étant le seul remède radical guérissant rapidement et avec succès la **PHTISIE** à tous degrés, **Toux opiniâtres**, **CATARRHES**, **BRONCHITES** chroniques, etc. Prix 3 fr. la boîte. Demander le prospectus chez les dépositaires.

Dépôts : pharmacies D'HUY, à Saumur; MALOREY, BAILLET, L'HOSPITALIER, à Tours; PEYRELADE, à Angers; ORILLARD, à Châtelleraut.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15,

Comprenant NEUF PIÈCES, Avec Jardin.

S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A LOUER

Pour septembre prochain

Rue Beaurepaire n° 37,

MAISON

Composée de onze pièces, six cabinets, écurie, cour et jardin.

S'adresser à M. LE BLAYE, rue d'Orléans, n° 76 bis. (298)

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.